



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

NOVEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 22 novembre 2024 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres de l'assemblée délibérante étaient présents.

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS 2025

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les nouveaux tarifs pour l'année 2025 ainsi que suit ;

Considérant les exigences tarifaires imposées par l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de pouvoir présenter des dossiers de demande de subventions auprès de leurs instances, où il importe d'atteindre le prix total du mètre cube d'eau et/ou d'eau assaini à 2€, redevance comprise ;

Considérant de surcroît la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau applicable dès le 01^{er} janvier 2025 ;

Vu les programmes de travaux très importants de réhabilitation du réseau d'eau potable d'une part, et de réfection des réseaux d'assainissement collectif, en vue de la mise en conformité totale de la station d'épuration du Bourg, d'autre part ;

- EAU POTABLE :

Tarif abonnement :	75,00 €/ an
M3 d'eau domestique :	0,93 €/m3
M3 d'eau non domestique :	0,60 €/m3
Usine SOPA :	0,93 €/m3
Redevance Agence de l'Eau :	0,443 €/m3

- COMPTEURS :

Pose et installation d'un compteur neuf :	125,00 €
Pose et remplacement des compteurs gelés ou détériorés :	50,00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Tarif abonnement :	75,00 €/ an
M3 d'eau assaini :	1,27 €/m3
Redevance Agence de l'Eau :	0,105 €/m3
Instauration de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif, dûe une seule fois lors d'un nouveau raccordement au réseau existant) :	forfait de 1000 €

- SALLE POLYVALENTE :

* Associations de CROS DE MONTVERT/ROUFFIAC :	GRATUIT
* Particuliers de CROS DE MONTVERT :	120,00 €
(Caution pour les particuliers de CROS DE MONTVERT) :	100,00 €
* Particuliers et associations extérieurs à la commune :	300,00 €
(Caution pour les particuliers et associations extérieurs à la communes)	500,00 €
* Forfait ménage :	220,00 €

- PRET DE TABLES ET DE CHAISES :

GRATUIT mais caution de 100 € pour les particuliers et associations

- CIMETIERE :

* Prix des concessions cimetière :	50,00 € le M ²
* Prix des concessions au columbarium pour une durée de 50 ans :	500,00 € la case
* Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :	20,00 €
* Occupation du caveau communal :	Gratuit pendant 3 mois puis 10 € par mois, limité à 6 mois

TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE BOURG ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il est décidé de procéder à des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le Bourg, qui sont dès lors très vieillissants et non conformes, pour un coût total estimatif à 475 353.74 € HT. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée au CIT pour 1 666.68 € HT, et la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes ACDEAU pour 40 413.74 € HT.

Une demande de subvention auprès de la Préfecture du Cantal, au titre de la DETR 2025 (=dotation d'équipement pour les territoires ruraux), est demandée pour une prise en charge à hauteur de 40%. De plus, une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau sera ensuite déposée par la future structure qui aura la charge de la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement à partir du 01^{er} janvier 2026 au plus tard, la Commune seule ne pouvant pas la déposer depuis la réforme récente des Agences de l'Eau.

LOCATION D'UN LOGEMENT T1 PLACE DE L'EGLISE

Madame le Maire fait part d'une demande pour louer le logement situé au 2^{ème} étage du Multiple rural à partir du 01^{er} novembre 2024. Le Conseil Municipal décide de donner son accord, en fixant un loyer mensuel de 220 €. Cependant, suite au retard important du prestataire ANTARGAZ pour remettre un compteur de gaz et s'assurer du bon acheminement jusqu'à l'appartement, la locataire n'a pas pu investir son logement pendant plusieurs semaines. Accord est donné de l'exonérer par conséquent d'un mois de loyer.

PROPOSITION DE REGLEMENT DE CIMETIERE

La Commission Cimetière s'est réunie pour travailler sur une proposition de règlement de cimetière, conformément à la législation funéraire en vigueur. L'assemblée délibérante décide d'adopter ce dit règlement et qu'il sera mis en application à partir du 01^{er} janvier 2025. Une vitrine d'affichage va être achetée afin de pouvoir l'exposer à l'entrée du cimetière.

DEMANDE DE PARTICIPATION A DES VOYAGES SCOLAIRES

Deux demandes de participation à des voyages scolaires ont été reçues en mairie : l'assemblée délibérante décide de leur accorder une subvention exceptionnelle à cet effet.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE POUR LES ENFANTS SCOLARISES A LAROQUEBROU

La mairie de Laroquebrou sollicite les municipalités dont les enfants sont scolarisés en maternelle et en primaire à Laroquebrou et qui prennent leur repas à la cantine, pour une prise en charge à hauteur de 50 % du prix des repas (uniquement pour ceux qui ne bénéficient pas de la tarification sociale à 1 €). Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la prise en charge du prix du repas à hauteur de 2.10 € pour les enfants scolarisés à Laroquebrou et domiciliés à Cros-de-Montvert, et dont la famille a un quotient familial supérieur à 1000 €. Actuellement, aucun enfant habitant à Cros n'y est scolarisé.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/12/2024

Une régularisation étant nécessaire quant au nombre d'heures hebdomadaires effectuées par chaque agent, un nouveau tableau des emplois à partir du 01^{er} décembre 2024 va être transmis au Centre de Gestion du Cantal, lequel est :

- 1 agent technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste à 35h00
- 1 agent technique territorial : 1 poste à 14h00
- 1 attachée territoriale : 1 poste à 23h00

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'EGLISE

Le contrat d'entretien des cloches de l'église arrivant à son terme, accord est donné de le renouveler avec l'entreprise SAS HONORE de Saint Germain-Les-Vergnes, à partir du 01^{er} janvier 2025, pour une durée de deux ans, reconductible dans la limite de deux années maximum.

PRESTATION DE MISE EN CONFORMITE DE LA MISSION « REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – RGPD »

Le prestataire de logiciels AGEDI mettant fin à son rôle de délégué à la protection des données personnelles au 31 décembre 2024, des devis ont été demandés à d'autres organismes pour assurer cette mission indispensable et imposée par le Parlement Européen. Cantal Territoires et Ingénierie (CIT) assurera ce rôle pour une période de trois ans, à raison de 480 € TTC par an.

AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'assemblée délibérante valide la possibilité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 pour ne pas pénaliser les fournisseurs avant le vote du Budget Primitif 2025.

Montant des dépenses d'investissement 2024 (hors chapitres 16 et 18) :

944 556.23 – 14 035.00 = 930 521.23

930 521.23 x 25% = 232 60.31 €

PROJETS POUR L'EXERCICE 2025

* Fin des travaux

- de voirie 2024 au Cayrou et au Marcolès – printemps 2025
- de réfection des murs extérieurs du cimetière

* Consultation des entreprises concernant le programme de réhabilitation des réseaux du Bourg et acquisition d'une nouvelle parcelle pour la mise en conformité de la station d'épuration

* Enfouissement des réseaux aux Mouniardes, à Malmaison, au Cassan, à Lestrade et à Marcolès, qui devrait enfin débiter au 1^{er} semestre 2025 suite à un énorme retard de l'entreprise initialement chargée des travaux (déléguée par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal) et dont ledit marché a été attribué à une autre société de fait.

* Remplacement des volets de la mairie – Des demandes de devis sont en cours

* Etude concernant le système de chauffage pour les logements situés au-dessus du Multiple

QUESTIONS DIVERSES

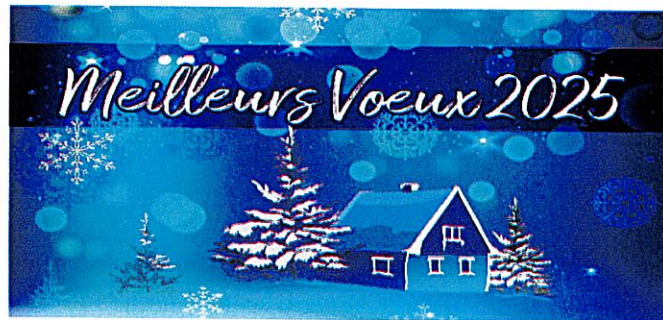
* L'entreprise MONTIL a terminé de passer l'épaveuse dans les villages mi-novembre 2024.

* Lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, il a été annoncé que les contrôles du SPANC (pour les installations d'assainissement non collectif), seraient désormais assurés par les services de la SAUR.

* Les Colis de Noël seront distribués le dimanche 22 décembre 2024 au matin, par les Conseillers Municipaux.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Madame le Maire et le Conseil Municipal ainsi que le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de prospérité pour l'année 2025.



Le Maire, Arlette GASQUET